

Commune mixte de Movelier



Comptes 2025

Rapport relatif aux comptes 2025

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.

- En application de l'article 7, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2024) ;
 - e) des annexes (a à h).

Rapport relatif aux comptes 2025

Table des matières

1	Introduction	4
2	Synthèse	5
3	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	6
4	Résultats	7
5	Compte de résultats	11
6	Compte des investissements.....	13
7	Bilan.....	14
8	Annexes aux comptes annuels	15
9	Proposition du Conseil communal	27
10	Approbation des comptes annuels	28

Rapport relatif aux comptes 2025

1 Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le maire et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la commune ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2024) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch).

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.

Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

Rapport relatif aux comptes 2025

2 Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 des nouveaux règlements sur l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et l'évacuation et le traitement des eaux (RETE) ainsi que leurs règlements tarifaires.

b) Les spécificités communales (par ex. service électrique)

Néant

c) Les investissements et les projets importants

Projet d'interconnexion en eau potable des communes du Haut-Plateau ;
Réhabilitation des collecteurs d'eau usées ;
Assainissement de l'éclairage public ;
Révision du Plan d'Aménagement Local ;
Projet de chauffage à distance ;
PGEE – Plan général d'évacuation des eaux usées.

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Le bon résultat des comptes 2023 permet l'augmentation des capitaux propres.

f) Appréciation de l'exécutif

Le Conseil communal est attentif à l'état de ses finances. Pour ce faire, l'élaboration d'un plan financier est en cours avec l'aide d'une fiduciaire.

Rapport relatif aux comptes 2025

3 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2024 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Les comptes annuels 2020 sont les premiers à être établis en application de ces prescriptions.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

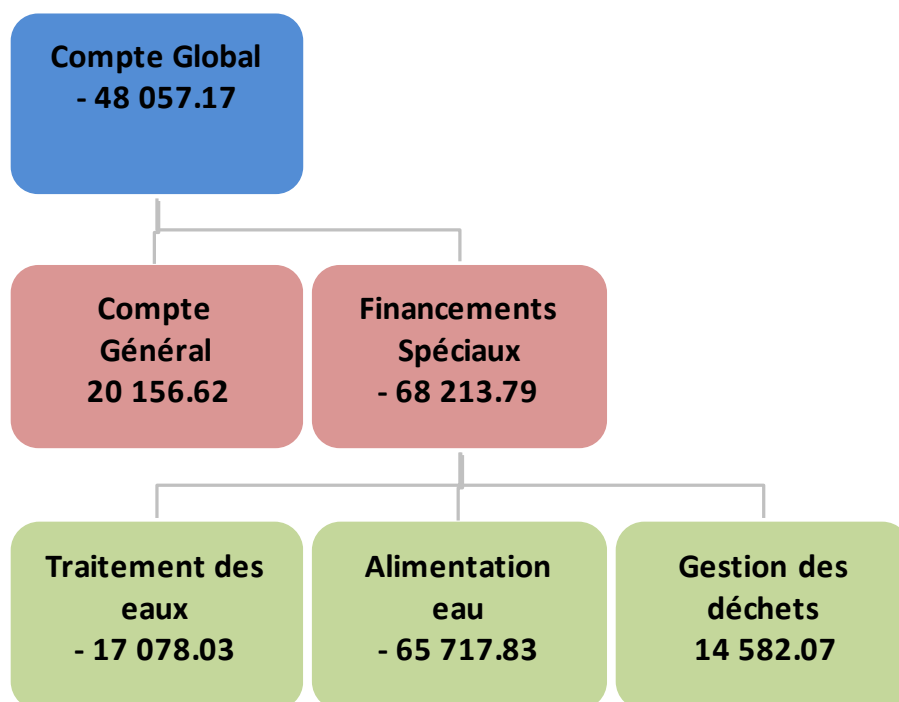
Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1er janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

Rapport relatif aux comptes 2025

4 Résultats

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	-48057.17	-130455.71	-185209.76
900	Compte général	20156.62	-38115.71	-155034.05
901	Clôture des financements spéciaux	-6821379	-92340.000	-30172.71
400	Impôts directs, personnes physiques	901940.53	819300.00	796778.77
401	Impôts directs, personnes morales	9599.40	42700.00	29586.35
4021	Impôts fonciers	71011.70	69'000.00	70719.30
5 ./ . 6	Investissements nets	-187333.63	2001800.00	216928.71



Rapport relatif aux comptes 2025

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	1'679'548.31
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	1'643'491.66
	Résultat de l'activité d'exploitation	-36056.65
34	Charges financières	58'909.08
44	Revenus financiers	46'908.56
	Résultat provenant de financement	-12'000.52
	Résultat opérationnel	-48057.17
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	-48'017.57

4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	76'006.37
590	Report au bilan des recettes	313'340.00
	Résultat du compte des investissements	-237'333.63

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	-48'057.17
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	57'700.00
35	+	Attributions aux financements spéciaux	108'184.42
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	0.00
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	0.00
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	0.00
366	+	Amortissements des subventions des investissements	0.00
389	+	Attributions aux capitaux propres	0.00
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	0.00
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	0.00
		Autofinancement (Cash flow)	117'827.25
690 ./.		Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	237'333.63
590			
		Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	-119'506.38

Rapport relatif aux comptes 2025

4.5 Résultat du financement spécial « approvisionnement en eau (710) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	129'795.10
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	71'012.95
	Résultat de l'activité d'exploitation	-58'782.15
34	Charges financières	6'935.38
44	Revenus financiers	
	Résultat provenant de financement	-6'935.38
	Résultat opérationnel	-65'717.53
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	-65'717.53

4.6 Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux (720) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	93'796.62
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	83'768.60
	Résultat de l'activité d'exploitation	-10'028.02
34	Charges financières	7'050.01
44	Revenus financiers	
	Résultat provenant de financement	-7'050.01
	Résultat opérationnel	-17'078.03
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	-17'078.03

Rapport relatif aux comptes 2025

4.7 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (730) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	25'685.50
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	39'649.38
	Résultat de l'activité d'exploitation	13'963.88
34	Charges financières	0.00
44	Revenus financiers	618.19
	Résultat provenant de financement	618.19
	Résultat opérationnel	14'582.07
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	14'582.07

Rapport relatif aux comptes 2025

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

Charges		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
30	Charges du personnel	250'369.50	245'990.00	238'268.60
31	Charges de biens et services et autres ch.	257'467.25	313'530.00	243'703.70
33	Amortissements du patrimoine administratif	57'700.00	65'700.00	57'700.00
34	Charges financières	58'909.08	44'690.00	65'635.60
35	Attributions aux financements spéciaux	108'184.42	126'370.00	126'370.00
36	Charges de transfert	1'005'827.14	986'885.71	1'027'673.70
37	Subventions redistribuées	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-
3	Total des charges	1'738'457.39	1'783'165.71	1'759'351.60

Revenus		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
40	Revenus fiscaux	1'124'414.33	1'011'400.00	995'933.92
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-
42	Taxes	230'676.73	302'830.00	313'608.58
43	Revenus divers	-	-	-
44	Revenus financiers	46'908.56	46'710.00	53'376.93
45	Prélèvements sur les financements spéciaux	0	8'300.00	14'077.06
46	Revenus de transfert	288'400.60	283'790.00	197'148.35
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
4	Total des revenus	1'690'400.22	1'653'030.00	1'574'144.84

Clôture		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	-48'057.17	-130'455.71	-185'206.76
9	Comptes de clôture	-48'057.17	-130'455.71	-185'206.76

Rapport relatif aux comptes 2025

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	180'590.26	1'022.45	179'430.00	10'550.00	161'578.03	17'348.00
	Excédent de charges	-	179'567.81	-	168'880.00	-	144'230.03
1	Ordre et sécurité publics - défense	24'597.97	14'907.55	30'720.00	21'700.00	39'742.35	22'253.15
	Excédent de charges	-	9'690.42	-	9'020.00	-	17'489.20
2	Formation	575'949.88	3'914.00	626'129.56	41'600.00	599'512.25	59'013.35
	Excédent de charges	-	572'035.88	-	584'529.56	-	540'498.90
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	12'789.07	730.80	14'900.00	700.00	9'479.60	628.90
	Excédent de charges	-	12'058.27	-	14'200.00	-	8'850.70
4	Santé	3'100.11	-	3'028.15	-	3'034.50	-
	Excédent de charges	-	3'100.11	-	3'028.15	-	3'034.50
5	Prévoyance sociale	464'574.65	18'783.60	360'748.	2'072	443'969.30	10'167.20
	Excédent de charges	-	445'791.05	-	358'676.00	-	433'802.10
6	Trafic et télécommunication	187'541.11	108'405.55	214'910.00	117'900.00	198'628.25	93'439.90
	Excédent de charges	-	79'135.56	-	97'010.00	-	105'188.35
7	Protection de l'environ. – aménagement du territoire	273'053.14	195'049.12	332'290.00	229'830.00	264'148.04	226'202.49
	Excédent de produits/charges	-	78'004.02		102'460.00-	-	37'945.55
8	Economie publique	1'656.00	11'600.00	1'700.00	11'500.00	1'676.00	12'000.00
	Excédent de produits	9'944.00	-	9'800.00	-	10'324.00	-
9	Finances et impôts	74'494.64	1'443'933.76	94'490.00	1'422'493.71	65'985.08	1'346'700.41
	Excédent de produits	1'369'439.12	-	1'328'003.71	-	1'280'715.33	-
	Totaux	1'798'346.83	1'798'346.83	1'858'345.71	1'858'345.71	1'787'753.40	1'787'753.40
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-

Rapport relatif aux comptes 2025

6 Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

Dépenses d'investissements		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
50	Immobilisations corporelles	61'116.82	1'880'000.00	369'076.01
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	64'889.55	121'000.00	51'597.70
54	Prêts	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-
57	Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-
5	Total des dépenses	126'006.37	2'001'000.00	420'673.71

Produits d'investissements		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
60	Transferts d'immobilisations corporelles	363'340.00	-	203'745.00
61	Remboursement de tiers	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	-	-
64	Remboursements de prêts	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-
68	Recettes d'investissements extraordinaires	-	-	-
6	Total des produits	363'340.00	-	203'745.00

Rapport relatif aux comptes 2025

7 Bilan

1	Actif	Situation au 1 ^{er} janvier 2025		Situation au 31 décembre 2025	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
100	Disponibilités et placements à court terme	446'533.41		276'682.35	
101	Créances	498'626.16		647'764.80	
104	Actifs de régularisation	69'798.40		69'476.51	
107	Placements financiers	200.00		200.00	
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)	750'000.00		750'000.00	
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	2'854'834.60		2'552'296.87	
142	Immobilisations corporelles	124'633.44		182'137.54	
	Total Actif	4'744'626.01		4'478'558.07	

2	Passif	Situation au 1 ^{er} janvier 2025		Situation au 31 décembre 2025	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
200	Engagements courants		457'053.17		321'132.80
201	Engagements financiers à court terme		769'599.32		726'127.50
204	Passifs de régularisation		165'904.75		163'448.45
206	Engagements financiers à long terme		2'363'135.85		2'219'916.85
209	Engagement envers les financements spéciaux		11'191.20		10'063.50
290	Financements spéciaux du capital propre		332'253.61		264'039.82
293	Préfinancements		231'551.30		339'735.72
294	Réserves de la politique budgétaire		249'000.00		249'000.00
299	Excédent / Découvert au bilan (-)		319'970.86		164'936.81
	Total Passif		4'774'626.01		4'478'558.07

Rapport relatif aux comptes 2025

8 Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

A) Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la Commune mixte de Movelier ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant MCH2.

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation n° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation n° 4 et la directive n° 1 du Délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du Décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation n° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation n° 8 et la directive n° 2 du Délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation n° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Movelier, le 4 juin 2026

Au nom de la Commune mixte de Movelier :
L'administratrice des finances :

Stéphanie Lepore

Rapport relatif aux comptes 2025

8.2 Annexe C) – Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit, l'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous capitaux de tiers (compte 20911.00).

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la loi sur la gestion des eaux². Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir les charges du compte de résultats.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultat.

Rapport relatif aux comptes 2025

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changements intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024				
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution							
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif	CHF	Comptes	Motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF		
2900	Financements spéciaux sous capital propre	332'253.61	Attributions aux FS, capitaux propres			108'184'42	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			0.00	2900	Financements spéciaux sous capital propre	440'438.03
29002.00	Assainissement des eaux	25'944.63	90100.20		0.00	90110.20	Excédent de charges 2025	17'078.03	29002.00	Assainissement des eaux	8'866.60		
29003.00	Approvisionnement en eau	232'521.84	90100.30		0.00	90110.30	Excédent de charges 2025	65'717.83	29003.00	Approvisionnement en eau	166'804.01		
29004.00	Déchets73'787.14	73'787.14	90100.40	Excédent de revenus 2025	14'582.07	90110.40		0.00	29004.00	Déchets	88'369.21		
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	231'551.30	Attributions aux préfinancements des capitaux propres			0	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres			0	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	231'551.30
29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	132'762.78	35102.00	Attribution MV 2025	61'950.00	45102.00	Prélèvement MV 2025	0.00	29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	194'712.78		
29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	98'788.52	35103.00	Attribution MV 2025	46'234.42	45103.00	Prélèvement MV 2025	0.00	29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	145'022.94		
2940	Réserves de politique budgétaire	249'000.00	Attributions à la réserve de politique budgétaire			0.00	Prélèvement de la réserve de politique budgétaire			0.00	2940	Réserve de politique budgétaire	249'000.00
29400.00	Réserve de politique budgétaire	249'000.00	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29601.20	Réserve de politique budgétaire	249'000.00		
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	-155'034.05			0.00			175'190.67	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	20'156.62		
29900.00	Compte général	-155'034.05	90000.00	Transfert résultat 2024 à la fortune (29990.00) + Excédent de produit 2025	175'190.67	90100.00			29900.00	Compte général	20'156.62		
2999	Résultats cumulés des années précédentes	319'970.86						155'034.05	2999	Résultats cumulés - fortune nette	164'936.81		
29990.00	Fortune nette	319'970.86	29990			29900	Transfert résultat 2024	155'034.05	29990.00	Compte général	164'936.81		

Rapport relatif aux comptes 2025

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Les prélèvements et attributions aux financements spéciaux correspondent aux résultats des services correspondants.

b) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2023, des nouveaux règlements sur l'approvisionnement en eau potable et sur l'assainissement et le traitement des eaux, une attribution aux fonds de maintien de la valeur de ces deux postes est désormais nécessaire. Ces attributions ont été calculées lors des travaux préparatoires des nouveaux règlements. Il s'agit d'un montant de CHF 69'200.00 pour l'assainissement des eaux et de CHF 51'170.00 pour l'approvisionnement en eau. A noter que ces montants ont été diminués de la valeur des amortissements et des intérêts liés à ces services.

c) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Aucun prélèvement ou attribution à la réserve de politique budgétaire n'a eu lieu en 2025.

d) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

Le bilan au 31 décembre 2025 présente un excédent de CHF 185'093.43

8.3 Annexe D) – Tableau des provisions

Aucune provision ne figure au bilan.

Rapport relatif aux comptes 2025

8.4 Annexe E) – Tableau des participations et des garanties

Nom, Siège, Forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominal	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Normes de présentation des comptes (MCH1, MCH2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Groupements de communes selon article 121 Lcom										
SIS15 Haut-Plateau	Service d'incendie et de secours			E = 1 / L = 1						
Cercle scolaire primaire du Haut-Plateau	Education			E = 1 / L = 1						
Collège de Delémont	Education			L = 1						
Association jurassienne des communes	Partenariat avec l'Etat dans l'exécution des tâches publics			L = 1						
Association des Maires du District de Delémont				L = 1						
Commission des Maires du Haut-Plateau										
Syndicats de communes selon article 123 Lcom										
Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD)	Gestion des déchets du district			E = 1 / L = 1						

Rapport relatif aux comptes 2025

8.5 Annexe F) – Tableau des immobilisations

			108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier					
			10800	10801	1084 *	1086	1087	1089
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Bâtiments, locaux et équipements	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2025						
	(+) Augmentation	En 2025						
	(-) Diminution	En 2025						
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	En 2025						
	Valeur de l'immobilisation	31.12.2025						
Rectifications cumulées	Etat au	En 2025			750'000.00			
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	En 2025						
	(+) Réévaluation (augmentation de valeur)	En 2025						
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	En 2025						
	Etat au	31.12.2025			750'000.00			
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2025			750'000.00			
	Dont celle des installations de leasing	31.12.2025						
	Valeur d'assurance	31.12.2025						

* Reprise des valeurs comptables au passage à MCH2

Rapport relatif aux comptes 2025

			140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif									
			14000	14001	1401 *	1402	1403 *	1404 *	1405	1406	1407	1409
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles du PA
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2025			1'416'827.96		347'803.36	1'115'500.00			373'250.65	
	(+) Augmentation	En 2025					+4'634.21				+13'868.06	
	(-) Diminution	En 2025					-181'621.00				-81'719.00	
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	En 2025										
	Valeur de l'immobilisation	31.12.2025			1'416'827.96		170'816.57	1'115'500.00			305'399.71	
Amortissements ordinaires cumulés	Etat au	01.01.2025			213'200.00-		27'419.41	157'100.00				
	(-) Amortissements planifiés	En 2025			-33'000.00		3'200.00	-21'500.00				
	(+) Amortissements non planifiés	En 2025										
	(+) Corrections de valeur	En 2025										
	Etat au	31.12.2025			246'200.00		30'619.41	136'600.00				
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2025			1'169'800.00		140'197.16	936'900.00			305'399.71	
	Dont celle des installations de leasing	31.12.2025										
	Valeur d'assurance	31.12.2025										

* Reprise des valeurs comptables au passage à MCH2

Rapport relatif aux comptes 2025

			142 Immobilisations incorporelles				144	145	146
			1420	1421	1427	1429	1441 à 1448	1452 à 1458	1460 à 1469
			Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisations incorporelles	Prêts	Participations et capital social	Subventions d'investissements
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2025				124'633.40			
	(+) Augmentation	En 2025				+57'504.10			
	(-) Diminution	En 2025							
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	En 2025							
	Valeur de l'immobilisation	31.12.2025				182'137.54			
Rectifications cumulées	Etat au	En 2025							
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	En 2025							
	(+) Réévaluation (augmentation de valeur)	En 2025							
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	En 2025							
	Etat au	31.12.2025							
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2025				182'137.54			
	Dont celle des installations de leasing	31.12.2025							
	Valeur d'assurance	31.12.2025							

Rapport relatif aux comptes 2025

8.6 Annexe H) – Indicateurs financiers

8.6.1 Quotient d'endettement net

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

< 0%	Très faible endettement net
0% à 50%	Faible endettement net
50% à 100%	Endettement net moyen
100% à 150%	Endettement net élevé
> 150%	Endettement net très élevé

Quotient d'endettement net :	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
	175.51%	211.54%	152.09%

8.6.2 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites corporations dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

≥ 100%	Idéal
70% à 100%	Bon à acceptable
< 70%	Problématique

Degré d'autofinancement :	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
	81.91%	163.74%	-62.90%

8.6.3 Quotité de la charge des intérêts

La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée, plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

< -1%	Charge extrêmement faible
-1% à 0%	Charge très faible
0% à 1%	Charge faible
1% à 2%	Charge moyenne
≥ 2%	Charge élevée

Quotité de la charge des intérêts :	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
	0.42%	1.94%	2.37%

Rapport relatif aux comptes 2025

8.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

≤ 50%	Très bon
50,1% à 100%	Bon
100,1% à 150%	Moyen
150,2% à 200%	Mauvais
> 200%	Critique

Dettes brutes par rapport aux revenus :	2023	2024	2025
	196.13%	228.05%	193.28%

8.6.5 Quotité d'investissement

La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune.

≤ 10%	Peu important
10,1% à 20%	Importance moyenne
20,1% à 30%	Importante
> 30%	Très importante

Quotité d'investissement :	2023	2024	2025
	28.54%	21.12%	4.62%

8.6.6 Quotité de la charge financière

La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des réévaluations. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements planifiés. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

< 5%	Faible charge
5% à 15%	Charge supportable
15% à 25%	Charge élevée à très élevée
> 25%	Charge à peine supportable

Quotité de la charge financière :	2023	2024	2025
	4.21%	5.61%	5.78%

Rapport relatif aux comptes 2025

8.6.7 Endettement net en francs par habitant

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

< 0	Fortune nette
0 à 1'000	Endettement faible
1'001 à 3'000	Endettement moyen
3'001 à 5'000	Endettement haut
> 5'000	Endettement critique

Endettement net en francs par habitant :	2023	2024	2025
	4'205.64	4'835.09	4'001.33

8.6.8 Quotité d'autofinancement (capacité d'autofinancement)

La quotité d'autofinancement, également appelée capacité d'autofinancement, reflète la capacité d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

> 20%	Bonne
10% à 20%	Moyenne
< 10%	Faible

Quotité d'autofinancement (capacité) :	2023	2024	2025
	20.64%	22.56%	6.97%

8.6.9 Quotité de la charge des intérêts nets

La quotité de la charge des intérêts indique la part de revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune.

< 2%	Faible
2% à 5%	Moyenne
5% à 8%	Forte
> 8%	Très forte

Quotité de la charge des intérêts nets :	2023	2024	2025
	-20.44%	1.42	1.26%

Rapport relatif aux comptes 2025

8.6.10 Quotient de l'excédent au bilan

Le quotient de l'excédent du bilan est en quelque sorte le thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Une valeur négative signifie un découvert au bilan. L'évolution de cet indicateur doit être observée sur plusieurs années.

≥ 60%	Elevé
30% à 60%	Moyen
< 30%	Faible

Quotient de l'excédent au bilan :	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
	31.72%	17.43	16.59

Rapport relatif aux comptes 2025

9 Proposition du Conseil communal

a) Approbation des comptes annuels 2025, qui se composent comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	34'738.69	82'795.86
	Excédent de charges	48'057.17	
900	Compte général	20156.62	
	Excédent de revenus		20'156.62
90100.20	FS « Assainissement et traitement des eaux »	0.00	17'078.03
	Excédent de charges	17'078.03	
90100.30	FS « Approvisionnement en eau potable »	0.00	65'717.83
	Excédent de charges	65'717.83	
90100.40	FS « Gestion des déchets »	14'582.07	0.00
	Excédent de revenus		14'582.07

Il est proposé à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2025.

Au nom de la Commune mixte de Movelier

Philippe Kunz

Jocelyne Broquet Turberg

Stéphanie Lepore

Maire

Secrétaire communale

Administratrice des finances

Movelier, le 22 juin 2026

Rapport relatif aux comptes 2025

10 Approbation des comptes annuels

L'Assemblée communale de Movelier a approuvé les comptes annuels 2025 en date du 22 juin 2026 conformément à la proposition du Conseil communal du 22 juin 2026.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Movelier, le 22 juin 2026

Au nom de l'Assemblée communale

Maurice Brêchet

Jocelyne Broquet Turberg

Président

Secrétaire